

Les réglementations d'une MAM

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Assistante maternelle
- Garde d'enfants
- Personnel de crèche

Prérequis

- Etre assistant maternel ou garde d'enfants (IPERIA)
- Etre sous contrat avec un employeur (IPERIA)
- (hors financement IPERIA) pas de pré-requis

Accessibilité

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est variable selon le lieu de la formation, nous invitons les personnes à nous contacter pour tout besoin lié à une situation de handicap

Pour s'inscrire à une formation sous financement Iperia, les assistants maternels doivent remplir un bulletin d'inscription spécifique. Celui-ci est transmis par mail aux animatrices de RPE, 2 à 3 mois avant le début de la formation, pour diffusion aux assistants maternels.

Les assistants maternels remettent ensuite leur dossier au RPE qui nous les retournent remplis et signés au moins 1 mois avant le début de la session de formation. Pour être recevables, les bulletins d'inscription doivent être accompagnés des pièces jointes suivantes : bulletin de salaire de moins de 3 mois, agrément en cours de validité, pièce d'identité, RIB au nom de l'assistant maternel. Attention, il n'est accepté aucune rature ni correcteur sur les bulletins d'inscription.

A réception des bulletins d'inscription et une dizaine de jours avant le démarrage de la formation, une convocation sera adressée par email à l'assistant maternel.

Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'appliquer les différentes réglementations liées aux MAM et de constituer son dossier administratif de demande d'ouverture.

Contenu de la formation

- SAVOIRS
 - Les étapes de création du statut juridique de la MAM.
 - Le règlement général sur la protection des données personnelles
 - La réglementation et les préconisations en vigueur liées à l'accueil de jeunes enfants parmi lesquelles les normes d'hygiène et de sécurité, la mise en accessibilité, la taille et la superficie de l'espace
 - La réglementation liée à l'obtention de l'ERP 4 et 5.
 - La procédure d'autorisation d'ouverture du local par les services de la PMI
 - Les formalités d'assurance professionnelle et d'autorisation professionnelle
 - Les modifications de l'agrément AM à domicile pour exercer en MAM.
 - Le dossier de demande d'ouverture d'une MAM et les documents associés
 - Le suivi et l'accompagnement de la MAM par le service de la PMI.
- SAVOIR-FAIRE
 - Accomplir les formalités de déclaration et d'enregistrement du statut juridique de la MAM.
 - Mettre en oeuvre la politique de protection des données personnelles
 - S'appuyer, au besoin, sur les personnes-ressources pour rechercher le local de la MAM.

Institut de Formation Pratique

32 avenue du Général Leclerc

54700 PONT-A-MOUSSON

Email: contact@institutdeformationpratique.fr

Tel: 03.83.54.63.67



- Mettre aux normes le local selon les différents attendus et les différentes réglementations en vigueur.
- Ajuster l'aménagement du local en fonction des éventuelles spécificités de la MAM.
- Effectuer une demande de modification d'agrément pour exercer en MAM.
- Constituer le dossier (administratif) de demande d'ouverture d'une MAM.
- SAVOIR-ÊTRE
 - Être rigoureux
 - Être en veille

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur professionnel expérimenté sur le secteur de l'enfance et petite enfance plus particulièrement sur ce thème

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités d'obtention

Délivrance d'une attestation

Indicateurs de résultats

Pas de session en 2023

Tarif de la formation

Financement par le plan de développement des compétences IPERIA pour les assistants maternels et gardes d'enfants ou SPE (sur bulletin d'inscription IPERIA)